

## Vaccins anti Covid Astra Zeneca

### Approvisionnement des médecins généralistes par les pharmaciens d'officine

- **Pour la 1ère livraison (semaine du 22 février)**  
*1 flacon (10 doses) par médecin volontaire*

**Du 12 février au mercredi  
17 février dans la journée**

Les médecins volontaires se signalent à l'officine de leur choix

Les pharmaciens collectent le nom et le n° RPPS des médecins volontaires

**Lundi 15 février matin**

Ouverture du [portail de télédéclaration](#)

**Du lundi 15 février matin  
au mercredi 17 février 23h**

Les pharmaciens renseignent sur le portail :  
- les noms et n° RPPS des médecins volontaires

**Mercredi 17 février 23h**

Fermeture du [portail de télédéclaration](#)

**Au plus tard le 24 février**

Livraison des vaccins (+ aiguilles et seringues) aux officines par les grossistes-répartiteurs

**Après la livraison**

Les médecins retirent dans leur officine de référence :  
- les vaccins (retrait à température ambiante ou retrait dans le maintien de la chaîne du froid)  
- sur demande, les aiguilles et seringues en complément des vaccins

⚠ Chaque médecin choisit une seule officine de référence. Le changement d'officine de référence sera ultérieurement possible.

⚠ Les médecins se manifestant auprès des pharmaciens après cette date ne pourront pas bénéficier de la 1<sup>ère</sup> livraison. Les pharmaciens peuvent leur proposer de les inscrire pour la livraison suivante.

⚠ La possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin devrait être mise en place prochainement (retrait directement dans l'officine de référence)

- **Pour la 2ème livraison (semaine du 1<sup>er</sup> mars)**  
*2 flacons (20 doses) ou 3 flacons (30 doses) maximum par médecin volontaire*

**Avant le 24 février**

Les médecins volontaires déjà rattachés et les nouveaux volontaires se signalent à l'officine de leur choix et indiquent le nombre de flacons souhaités

Les pharmaciens collectent :

- le nom et le n° RPPS des nouveaux médecins volontaires
- le nombre de flacons souhaités pour les médecins déjà rattachés et les nouveaux médecins

**Lundi 22 février**

Ouverture du [portail de télédéclaration](#)

**Du lundi 22 février au mercredi 24 février inclus**

Les pharmaciens renseignent :

- le nombre de flacons souhaités pour les médecins volontaires déjà rattachés
- les noms et n° RPPS des nouveaux médecins volontaires et le nombre de flacons souhaités

**Mercredi 24 février au soir**

Fermeture du [portail de télédéclaration](#)

**Date à préciser**

Livraison des vaccins (+ aiguilles et seringues) aux officines par les grossistes-répartiteurs

**Après la livraison**

Les médecins retirent dans leur officine de référence :

- les vaccins (retrait à température ambiante ou retrait dans le maintien de la chaîne du froid)
- sur demande, les aiguilles et seringues en complément des vaccins

! Les médecins ne s'étant pas rattachés à une officine la semaine précédente peuvent le faire cette semaine.

! Les médecins se manifestant auprès des pharmaciens après cette date ne pourront pas bénéficier de cette livraison. Les pharmaciens peuvent leur proposer de les inscrire pour la livraison suivante.

! La possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin devrait être mise en place prochainement (retrait directement dans l'officine de référence)

- **Livraisons suivantes (1 par semaine)**

*Quantité de flacons à préciser*

**Au plus tard le mercredi**

Les médecins volontaires déjà rattachés et les nouveaux volontaires se signalent à l'officine de leur choix et indiquent le nombre de flacons souhaités

Les pharmaciens collectent :

- le nom et le n° RPPS des nouveaux médecins volontaires
- le nombre de flacons souhaités pour les médecins déjà rattachés et les nouveaux médecins

**Lundi**

Ouverture du [portail de télédéclaration](#)

**Du lundi au mercredi inclus**

Les pharmaciens renseignent :

- le nombre de flacons souhaités pour les médecins volontaires déjà rattachés
- les noms et n° RPPS des nouveaux médecins volontaires et le nombre de flacons souhaités

**Mercredi au soir**

Fermeture du [portail de télédéclaration](#)

**Date à préciser**

Livraison des vaccins (+ aiguilles et seringues) aux officines par les grossistes-répartiteurs

**Après la livraison**

Les médecins retirent dans leur officine de référence :

- les vaccins (retrait à température ambiante ou retrait dans le maintien de la chaîne du froid)
- sur demande, les aiguilles et seringues en complément des vaccins



Les médecins ne s'étant pas rattachés à une officine la semaine précédente peuvent le faire cette semaine.



Les médecins se manifestant auprès des pharmaciens après cette date ne pourront pas bénéficier de cette livraison. Les pharmaciens peuvent leur proposer de les inscrire pour la livraison suivante.



La possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin devrait être mise en place prochainement (retrait directement dans l'officine de référence)